

Arrêté du 28 Juin 2022 fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des Technicien-nes de classe normale relevant de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines au titre de l'année 2022

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Technicien-nes de classe normale.

ARRETE:

Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission pour la titularisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des Technicien-nes de classe normale, est fixée comme suit :

Monsieur Yann CHEVALLEREAU, Président, Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Monsieur Djamel ZEDDOUN, membre, Gestionnaire Agent comptable au rectorat de Versailles,

Madame Sylvie LE COQ-BEIGNON, membre, Référente Handicap de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne.

Fait à Versailles, le 28 juin 2022

Le Président,

Alain BUI

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Anne-Sophie HO MASSAT